

**SEANCE DU COMITE DE GESTION  
DE LA CAISSE DES ECOLES  
N°14 du 17 OCTOBRE 2016**

Date de la convocation :  
04/10/2016

Nombre de Membres :

**12**

Présents :

**7**

Votants :

**8**

Le **dix-sept octobre deux mil seize** à dix-huit heures trente,  
Le Comité de Gestion, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la  
présidence de Monsieur Jean-Claude LANGLOIS, Président,

**Étaient présents:**

Mesdames : Nathalie CABANILLAS, Sandrine GALTIE, Sonia LIBERPRE,  
Elisabeth FEVRE, Annick ANDRE.

Messieurs Florent BAUDIN.

**Étaient absents excusés** : Muriel Piot (pouvoir donné à Nathalie Cabanillas),  
Valérie Michel, Stéphanie Masson, Lionel Permingeat et Arnaud Bougouin.

Madame Cabanillas a été élue secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Président souhaiterait ajouter un point  
supplémentaire :

- Demande de dédommagement

Le Comité de Gestion, à l'unanimité, accepte que ce point soit ajouté à l'ordre du jour.

**Compte rendu de la séance précédente :**

Monsieur le Président donne lecture du compte-rendu de la séance du 20 Juin 2016 qui est approuvé  
à l'unanimité et signé.

**1) DM n°2**

Pour information

La Caisse des Ecoles n'ayant pas de régie, Monsieur le Président informe que le Conseil Municipal  
lors de sa séance du 13 octobre a versé une subvention exceptionnelle à la Caisse des Ecoles afin de  
régulariser les recettes perçues pour cette dernière sur le budget de la commune soit 1 040 euros de  
dons perçues et 810 euros de transport.

Un don de 400 Euros a été fait, il convient de prendre la décision modificative comme suit :

Compte 7474 :	- 400 euros
Compte 023 :	400 euros
Compte 021	400 euros
Compte 2184	400 euros

Le Comité de Gestion, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**Autorise** Monsieur le Président à prendre cette décision modificative.

## **2) Cadeaux de Noël - Calèche et organisation**

Une année sur deux la Caisse des Ecole offre un cadeau plus conséquent pour l'école. L'année dernière, une table de ping-pong a été offerte à l'école. Cette année, la calèche de Noël a été réservée pour le samedi 10 décembre 2016.

**CHOIX DES FOURNISSEURS** L'année dernière deux fournisseurs avaient été retenus à savoir, Atouts présents et Zébulon & Miss coquette. Les membres sont d'accords pour reprendre les mêmes fournisseurs.

Une liste de cadeaux va être établie et proposée aux enfants consultable à l'école et sur le site de la Mairie

La date de la distribution est fixée au samedi 10 décembre à la suite de la calèche. Le Père-Noel de l'année dernière reprend ses fonctions cette année. Nous allons demandé si la Mère-Noel veut bien en faire de même.

Le spectacle de Noël choisi est Gigotte et le dragon ; il aura lieu le jeudi 15 décembre après le repas de Noël.

## **3) Bilan de la rentrée scolaire avec la nouvelle Directrice.**

La rentrée scolaire s'est bien passée. La directrice, Madame Liberpré a pris ses fonctions à la rentrée. Elle remercie l'équipe enseignante et les parents pour leur patience. Les travaux devraient être terminés pendant les vacances de la Toussaint. La sécurité sous le préau (marche) va être étudiée pendant les vacances afin que les enfants ne chutent pas.

## **4) Convention avec la Commune de Goussonville**

Monsieur le Président informe qu'une convention pour l'organisation du transport vers le centre de loisirs de Guerville a été conclue entre la commune de Jumeauville et la commune de Goussonville pour l'année scolaire 2016/2017.

Elle a pour objet

- D'une part de définir les modalités de mise à disposition d'un agent de la commune de Jumeauville au bénéfice de la commune de Goussonville pour l'accompagnement des enfants des deux communes
- Et d'autre part de préciser l'organisation de ce transport

Elle pourra être renouvelée pour les années scolaires suivantes par tacite reconduction.

La mise à disposition de l'agent de la commune de Jumeauville s'effectue moyennant une prise en charge par la commune de Goussonville de 150 € pour l'année scolaire qui sera réglée à la commune de Jumeauville pour l'indemniser en partie des frais de mise à disposition d'agent. L'agent de Jumeauville part avec les enfants à 11h15, en direction de Goussonville (11h30), où elle récupère les élèves de Goussonville pour aller à Guerville. Un bénévole va chercher l'agent de Jumeauville chaque mercredi car elle se retrouve sans moyen de transport à la fin du trajet de bus (Boinville).

## **5) Demande de dédommagement**

Comme notifiée lors de la séance précédente, Monsieur le Président rappelle qu'une demande de dédommagement de frais de transport de la part de Madame Liberpré pour le voyage de sa classe en Angleterre devait être étudiée lors de cette séance.

Les Membres de la Caisse des écoles, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Acceptent** que soit versée une subvention d'un montant de 600€ à la coopérative scolaire et

**Autorise** Monsieur le Président à prendre une nouvelle décision modificative comme suit :

Compte 624 : - 600 euros

Compte 6574 : 600 euros

**Questions diverses :**

10 tablettes vont être offertes à l'école.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 19h20 .

Le Président,  
Jean-Claude LANGLOIS